



DÉPARTEMENT DE
L'ARIÈGE

COMMUNE DE
SOUEIX-ROGALLE



AR_2020_019

Sous-préfecture de Saint-Girons
Date de réception de l'AR: 27/05/2020
009-210902995-20200527-AR_2020_019-AR

ARRÊTÉ MUNICIPAL
portant délégation de signature à
un agent titulaire de la commune
de Soueix-Rogalle

LA MAIRE DE LA COMMUNE DE SOUEIX-ROGALLE

Vu l'article R.2122-8 du code général des collectivités territoriales conférant au maire le pouvoir de déléguer sous sa responsabilité et sa surveillance et en l'absence ou en cas d'empêchement de ses adjoints sa signature ;

ARRÊTE

Article premier : Délégation de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à Monsieur Julien HEIME, adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe de la commune de Soueix-Rogalle, pour les dossiers et questions suivantes :

- Certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet ;
- Légalisation des signatures.

La signature par Monsieur Julien HEIME des pièces et actes susvisés devra être précédée de la formule indicative "par délégation du maire".

Article 2 : Madame la Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé, affiché et publié sur le site internet de la commune de Soueix-Rogalle dans les conditions habituelles.

Article 3 : Copie du présent arrêté sera transmise à Monsieur le sous-préfet de Saint-Girons.

Fait à Soueix-Rogalle, le 27 mai 2020,
la Maire,
Christiane BONTÉ



Notifié le 27 mai 2020
Signature de l'agent
Julien HEIME